

la feuille du bois



Journal municipal d'informations de La Ville du Bois

page 08

Un point sur le logement social



www.
la ville du bois.fr

Actualités



Comment se protéger du phishing sur Internet ?

.....
07

Loisirs



L'art contemporain à l'honneur

.....
13



Édito du Maire

Madame, Monsieur,

Au fil des années la partie urbanisée de la ville se transforme. Les bâtiments publics, les immeubles collectifs, les maisons de ville sortent de terre et suscitent des questions, voir des interrogations légitimes. Cette évolution, qui entraîne une modification de notre environnement immédiat, nous permet de répondre à nos besoins, tout en prenant en compte les directives de l'Etat en matière d'aménagement du territoire et de logement social.

La transformation de la RN20 en boulevard urbain, entraîne son élargissement et nécessite donc de réaménager ce secteur sur lequel est implanté un bâti au demeurant peu attractif. Les nouveaux bâtiments, plus contemporains et de qualité, contiendront à la fois des logements mais aussi des commerces et des services à la population (crèche, maison médicale...). Nous sommes des précurseurs dans ce projet qui concerne aussi les villes situées de l'autre coté de cet axe très passager. Les villes qui nous entourent, soumises aux mêmes obligations mais dotées d'une superficie plus importante, aménagent pour le moment d'autres secteurs.

Ces constructions nous permettront de combler en partie nos obligations concernant le nombre de logements sociaux qui se déclinent sous forme d'engagements triennaux, pour au final, posséder 25% de logements sociaux en 2025.

Les efforts consentis par la ville en matière de garanties d'emprunts ou de participation financière aux surcharges foncières "modulent" nos droits d'attribution de logement, c'est-à-dire notre capacité à proposer des noms de bénéficiaires potentiels aux bailleurs, qui restent propriétaires.

Sachez donc que nous ne sommes pas décisionnaires en la matière et que les bénéficiaires de ces logements doivent pouvoir en assurer durablement la charge dont le montant est fonction de leurs revenus.

Ces logements sont destinés à des personnes seules ou à des familles dont les revenus ne leur permettent pas de se loger dans le secteur privé, à des familles dont le logement locatif actuel n'est pas en adéquation avec la composition de leur foyer et aussi malheureusement à des familles abusivement mal logées et exploitées.

Je vous invite à lire le dossier traitant de ce sujet qui, à défaut de vous convaincre de la nécessité de réaliser du logement social, vous éclairera sur ce sujet toujours d'actualité.

Votre Maire,
Jean-Pierre Meur

Sommaire

Retour en images	3
Actualités	5
Dossier	8
Familles	11
Loisirs	12
Expression libre	14
Infos pratiques	15
Agenda	16

La Feuille du Bois - Journal municipal mensuel d'informations

Tirage : 3 200 exemplaires

Éditeur : Mairie de La Ville du Bois
Place du Général de Gaulle - 91620

Tél. : 01 64 49 59 49

www.lavilledubois.fr

Directeur de publication :

Jean-Pierre Meur

Co-directrice : Régine Donneger

Adjoint au maire délégué à la

communication : Dimitri Lavrentieff

Rédactrice en chef : Julie Blanvillain

Service Communication

Tél. : 01 64 49 55 38

communication@lavilledubois.fr

Photos : Julie Blanvillain

et autres contributeurs

Conception : Emendo

Impression : Rouget Communication -
Monthéry



La Ville du Bois jumelée
avec Tirschenreuth

Distribution de
"La Feuille du Bois"

Un problème de distribution ?

Contactez le service Communication :

01 64 49 55 38

ou communication@lavilledubois.fr

retour sur

**Dimanche
6 septembre
Forum des
associations**



**Samedi 12 septembre
Remise des diplômes de la médaille du travail**



Les diplômes de la médaille d'honneur du travail ont été remis par le Maire et les élus lors d'une cérémonie conviviale. La promotion comptait 13 médaillés : 1 Grand Or (40 années de services), 2 Or (35 ans), 2 Vermeil (30 ans) et 8 Argent (20 ans).

Dimanche 20 septembre

Fête de la Saint-Fiacre



© Andéol Demeulemaere / Nicolas Levignac



INTERCOMMUNALITÉ

La création de notre nouvelle Communauté d'agglomération est lancée !



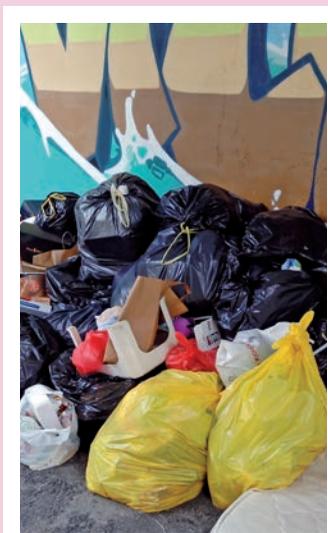
Les élus communautaires des Communautés d'agglomération Europ'Essonne et CAPS (Communauté d'Agglomération Paris Saclay) ont fait part de leurs décisions au Préfet de l'Essonne concernant la fusion de nos deux intercommunalités étendue aux communes de Verrières-le-Buisson et Wissous. Le nom choisi est "**Communauté Paris Saclay**" et le siège social sera établi au 1 rue Jean Rostand à Orsay. La nouvelle entité, regroupant **27 communes** et près de 300 000 habitants, exercera les compétences réunies des deux intercommunalités existantes (développement économique, aménagement du territoire, transports, équilibre social de l'habitat, équipements culturels et sportifs...)

Afin de promouvoir l'entrepreneuriat sur leur territoire, Europ'Essonne et la CAPS, en partenariat avec l'Agence pour l'Economie en Essonne, organisent le **2^e concours d'idées à la création d'entreprise**. Vous avez une idée ? un concept novateur ? un projet de création d'activité ? Participez et gagnez des tablettes numériques ! Téléchargez le dossier de candidature jusqu'au 30 octobre sur www.essonne-developpement.com

DÉPÔT SAUVAGE

Abandonner ses déchets : un délit

Il est strictement interdit de déposer, abandonner, jeter ou déverser ses déchets sur la voie publique, sous peine d'être sanctionné. Le décret n°2015-337 aggrave d'ailleurs l'amende encourue en cas d'abandon de détritus sur la voie publique. Ces faits, auparavant punis par des contraventions de 2^e classe, soit 150€, sont désormais passibles d'une amende de 3^e classe, soit 450€.



Travaux

Un **feu tricolore** a été installé **devant l'école des Renondaines**, sur le Vieux Chemin de Montlhéry, afin de réduire la vitesse des automobilistes et ainsi sécuriser le passage des enfants et des parents.



En bref

Recensement 2016

Le recensement aura lieu **du 21 janvier au 20 février 2016** à La Ville du Bois. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population de chaque commune. Désormais, il est possible de se faire recenser en ligne. *Plus d'informations sur www.le-recensement-et-moi.fr*

Balade thermographique

A noter : la prochaine balade thermographique organisée par Europ'Essonne aura lieu le **jeudi 17 décembre** à 19h30 devant la mairie. Ce rendez-vous permet de réaliser des photographies à infra-rouge des habitations afin d'observer les déperditions de chaleur. *Inscriptions auprès du service Urbanisme 01 64 49 56 83 ou urba@lavedubois.fr*



En bref

Stationnement gênant

L'immobilisation des véhicules est gênante dès lors qu'elle bloque la circulation à tout autre passage, qu'il soit piéton, vélo ou automobiliste.

Les cas fréquents de stationnements gênants sont les immobilisations sur un passage piéton, un trottoir, une voie de bus ou une piste cyclable... Depuis le 30 juin 2015, la verbalisation de ces infractions **est passée de 35€ à 135€** (Décret n°2015-808 du 2 juillet 2015, article 2).

Disque de stationnement

Automobilistes, **pensez à placer votre disque de stationnement** lorsque vous vous gardez sur les parkings de l'Institut du Sacré-Cœur, de la rue du Gaizon et de la rue du Grand Noyer (devant la mairie). La police municipale veille à l'alternance des véhicules. Les disques sont disponibles à l'accueil de la mairie.

NOUVELLE ACTIVITÉ

Tout l'esprit de Gulli® dans un parc

Gulli Parc® ouvrira le samedi 17 octobre au sein du centre commercial, dans une partie des anciens locaux de Boulanger. Cet espace de 1700 m² offrira de nombreuses activités de jeux, de développement et d'éveil pour les enfants de 1 à 12 ans et leurs parents, invités à passer du temps ensemble et à célébrer les moments importants qui ponctuent la vie des enfants et de la famille : anniversaires, fin de semaine, vacances...

Plus d'infos sur www.gulli-parc.com

Le 16 octobre, Gulli Parc® invite les 20 premières familles à sa fête d'inauguration (2 adultes et 2 enfants - 12 ans) qui laisseront leurs coordonnées à : communication@gulli-parc.com



ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

La sécheresse de l'été a-t-elle causé des dégâts dans votre maison ?

Les personnes qui estiment être victimes de dommages suite à "des mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols" doivent envoyer à la mairie un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Ce dossier doit comporter :

- les noms, prénoms, adresse et numéro de téléphone,
- un état descriptif des dégâts subis (intérieur, extérieur, gros œuvre, sols, plafonds et annexes),
- des photographies des dommages subis (optionnel).



A réception de l'ensemble des dossiers, le Maire procédera à la demande officielle auprès du ministère de l'Intérieur. Le Maire rappelle aux personnes concernées, qu'en dépit de la demande de constatation de catastrophe naturelle qu'ils pourraient formuler en mairie, ils restent tenus de déclarer tout sinistre à leur assureur.

Pour toute question : mairie.secretariat@lavilledubois.fr

DANGER INTERNET

Attention aux e-mails frauduleux !



Vous avez certainement déjà reçu des courriels semblant provenir d'Orange, Free, SFR... vous indiquant que votre banque a refusé le prélèvement automatique et que vous devez régulariser au plus vite, sous peine de supprimer votre compte, en cliquant sur un lien ?

Ou un courriel paraissant venir de votre banque vous indiquant qu'un message important vous attend ?

Ou encore un organisme officiel (CAF, impôts...) vous donnant droit à un remboursement et vous demandant vos coordonnées bancaires ?

Attention ! Ces courriels ont pour seul but de récupérer vos coordonnées bancaires (n° de carte de crédit, codes d'accès, etc.).

La règle d'or est de **ne jamais cliquer directement sur le lien**. Si besoin, recopiez-le dans la barre d'adresse de votre navigateur internet.

La solution : transférer le courriel à l'expéditeur présumé qui a, en général, une boîte aux lettres spécifique réservée à ce signalement, ou rendez-vous sur le site <http://phishing-initiative.com/> qui permet de notifier le problème à des spécialistes qui agiront en conséquence auprès des éditeurs des navigateurs internet.

Si toutefois vous vous êtes fait piégés, il est impératif de **modifier immédiatement** vos identifiants d'accès (mots

de passe) et/ou de contacter votre banque pour faire opposition sur votre carte de crédit (n° interbancaire : 08 92 705 705 (0,34€/min)). Surveillez attentivement vos relevés bancaires dans les semaines qui suivent et, en cas d'anomalie, signalez-le à votre banque qui doit vous rembourser (*Article L133-18 du code monétaire et financier*).

Robert Arnould-Laurent

Vous trouverez de plus amples informations sur les sites :

- <http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Phishing-hameconnage-ou-filoutage>,
- <http://arnaqueinternet.com/arnaque-internet-que-faire/>
- <https://fr.wikipedia.org/wiki/Hameçonnage>

Retrouvez tous ces conseils sur www.lavilledubois.fr

Loi Solidarité et Renouvellement Urbain Un point sur le logement social



Offrir à tous les conditions de se loger décemment, tel est l'objectif de la politique du logement social.

Depuis 2000, la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU), renforcée par la Loi Duflot du 17 janvier 2013, impose aux communes de plus de 1500 habitants en Île-de-France de disposer d'au moins 25% de logements sociaux en 2025. Dans le cadre de cette loi, le logement social est considéré à la fois comme un service d'intérêt général et un instrument efficace de la mixité sociale.

Bilan des logements sociaux réalisés sur la commune depuis le premier contrat triennal

Contrats	Objectif fixé par la loi SRU	Logements réalisés à La Ville du Bois
2002-2004	58	72
2005-2007	63	27
2008-2010	60	45
2011-2013	56	71
2014-2016	119	133
Total	356	348



QU'EST CE QUE LE CONTRAT TRIENNAL DE MIXITÉ SOCIALE ?

Tous les 3 ans, chaque commune qui ne remplit pas l'obligation de disposer de 25% de logements sociaux doit signer avec l'Etat un contrat par lequel elle s'engage à rattraper une partie de son retard pendant cette période.

PROGRAMME VILOGIA



Cet ensemble de 39 pavillons à caractère social borde la nouvelle école des Bartelottes et sera livré courant novembre 2015. Afin de constituer un véritable quartier, de nouvelles voies ont été créées : la rue des Bartelottes et l'impasse des Pommiers.

CHEMIN DES VALLÉES



Les locataires ont emménagé dans les 21 logements sociaux situés chemin des Vallées et chemin des Coquelicots (nouvelle voie).





CHANTIER LOGIREP



Situé voie des Postes, le long de la RN20, le programme Logirep comprend deux chantiers : 10 logements d'une part et 3 bâtiments de 76 appartements d'autre part. La construction de cet ensemble, uniquement à caractère social, sera lancée courant octobre pour une durée d'environ 18 mois.

PROGRAMME TERRALIA (RÉSIDENCE COTÉ PARC)



Le chantier est en cours pour les 108 logements (92 sociaux, 16 en accession) construits à l'angle de la RN20, de la rue des Cailleboudes et la voie des Postes, avec un local commercial en pied d'immeuble. Livraison programmée au 2^e trimestre 2016. Pour accéder à cette résidence, la voie des Peupliers et la voie des Bouleaux ont été créées.

OPÉRATION GAILLARD



Situé sur la RN20, à l'intersection de la voie des Postes et de la rue de Gaillard, le programme comprend la construction d'environ 120 logements (50% social, 50% en accession).



OÙ EN EST-ON À LA VILLE DU BOIS ?

Sur les 4 périodes triennales, 215 logements sociaux ont été réalisés pour un objectif de 237. Un manque de 22 logements est constaté. Toutefois, pour la période triennale en cours (2014-2016), l'objectif de 119 logements sociaux sera largement atteint avec 133 réalisations, soit 14 logements de plus. En conséquence, à l'issue de la période triennale actuelle, il manquerait 8 logements sociaux, qui seront largement absorbés avec les projets en cours, notamment celui de l'opération Gaillard située sur la RN20 (construction d'environ 120 logements, 50% social, 50% en accession).



Adresses utiles

> ADIL - Association Départementale d'Information sur le Logement

Centre d'information sur l'habitat
1, boulevard de l'Ecoute S'il Pleut
91003 Evry
Tél. : 01 60 77 21 22.

> PACT Essonne

1, boulevard de l'Ecoute S'il Pleut
91003 Evry
Tél. : 01 60 78 53 00

Comment effectuer une demande de logement ?

La demande de logement s'effectue auprès du service Logement (CCAS) habilité à délivrer un numéro d'inscription régional.

Un formulaire est à compléter en inscrivant les huit communes préférentielles et en joignant les deux derniers avis d'imposition, la carte d'identité, le livret de famille, un justificatif de ressources et une attestation CAF. Le dossier est adressé en Préfecture.

La demande est valide un an, à compter du jour de son enregistrement. Elle doit être renouvelée à la date anniversaire. Une aide supplémentaire peut éventuellement être obtenue via l'employeur (1 % patronal).

Les logements aidés présents sur la commune appartiennent à des sociétés à statut HLM.

CCAS, 23 rue du Grand Noyer, 01 69 63 32 79,
ccas@lavilledubois.fr

Uniquement sur RDV le lundi matin et le jeudi matin

Comment sont attribués les logements sociaux ?

Lorsqu'un logement se libère ou qu'un programme de logements neufs est livré, le service CCAS/Logement présente l'ensemble des dossiers reçus et correspondant à la typologie des appartements disponibles (F2, F3...) lors d'une commission.

Ce groupe de travail choisit trois candidats en fonction de l'adéquation du logement disponible avec la demande. Ces trois dossiers sont ensuite présentés au bailleur, qui fait son choix, puis les personnes sélectionnées effectuent une visite de l'habitation.





Retour sur... la 1^{ère} rentrée aux Bartelottes



Mardi 1^{er} septembre : les 148 enfants du secteur des Bartelottes ont découvert leur nouvelle école le jour de la rentrée. L'inspecteur a confirmé les effectifs de chaque école, redéfinis dans le cadre de la nouvelle sectorisation scolaire de la ville.

En bref

Restauration scolaire

A compter du 1^{er} octobre, la société Sodexo reprend le marché public de la restauration scolaire. Le choix de la **préparation des repas sur place** a été confirmé afin de garantir la qualité et la fraîcheur des produits servis. Les viandes proposées seront de 1^{er} choix, la volaille Label Rouge et les fruits et légumes, de saison, proviendront majoritairement d'agriculteurs de l'Île-de-France. L'huile de palme sera proscrite pour des raisons nutritionnelles et environnementales.

Elections des parents d'élèves

Les élections des représentants de parents d'élèves seront organisées le **vendredi 9 octobre** au sein des écoles. Les parents sont des membres à part entière de la communauté éducative. Leurs représentants ont pour rôle de participer aux conseils d'écoles, donner leur avis et partager ensemble sur la vie scolaire.

Renseignements : Service Educatif 01 64 49 59 45
educatif@lavilledubois.fr



Rendez-vous mensuels Petite enfance

Camion PMI "Le baladin"

→ **Consultations** par le médecin
Vendredis 9 et 23 octobre de 9h à 17h
→ **Permanence** "pesée et conseils"
Mardis 6 et 20 octobre de 9h à 12h
Sur le parking de l'Escale (chemin des Berges).
Prendre rendez-vous au 06 80 72 81 94.

Préparation à l'accouchement

Le mardi de 14h à 16h, avec la sage femme de la PMI, à l'Espace "Les Lutins du Bois" (en face de l'Escale).
Renseignements et inscription :
Maison Départementale des Solidarités,
01 69 79 93 35.

Programme de l'accueil parents-enfants "1, 2, 3 Soleil"

Espace de jeu, de paroles, de rencontres et d'échanges, réservé aux enfants de moins de 4 ans, non scolarisés, accompagnés d'un ou deux adultes familiaux. Accueil libre et gratuit. Les vendredis de 8h45 à 11h à l'Espace "Les Lutins du Bois", en face de l'Escale. Sans réservation.
Vendredi 9 octobre : **histoires/comptines et cueillette** à Torfou pour les plus grands (sur inscription)
Vendredi 16 octobre : **atelier "Les Petits Chefs"** (Semaine du Goût)
Renseignements : 01 69 63 32 72.

Biblio-bébé

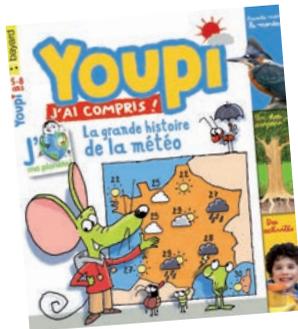
Mardi 17 novembre, de 10h à 11h
Matinée réservée aux 3 mois - 3 ans à la découverte des albums pour tout-petits. Sans réservation.
Bibliothèque (11 bis rue des Ecoles)
Contact : 01 64 49 59 41.

Les rendez-vous Loisirs et associations



En bref

La Bibliothèque propose deux nouveaux magazines Jeunesse : "Youpi, j'ai compris!", magazine documentaire pour les 5-8 ans.



"Manon", pour les filles de 6 à 9 ans.



Bibliothèque C. Andréou, 11 bis rue des Ecoles, 01 64 49 59 41

EXPOSITION

Les 90 ans de Jean-Marc Bernard

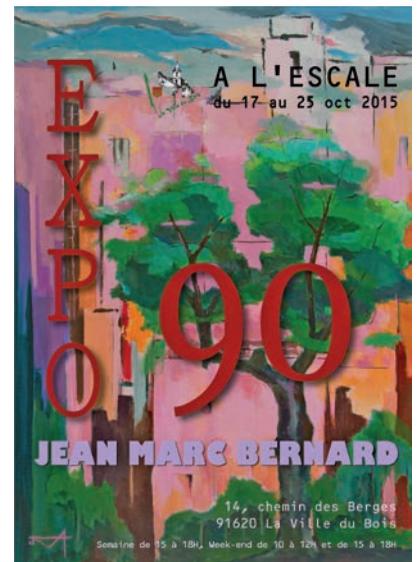
Du **17 au 25 octobre**, venez admirer les œuvres monumentales de Jean-Marc Bernard à l'Escale. Pour ses 90 ans, l'artiste expose ses toiles colorées, identifiables par l'utilisation des formes cubiques. "Jean-Marc Bernard est un peintre de notre temps, ses toiles ne sont ni gratuites, ni abstraites. Il ne les répète pas, mais chaque toile a son propre monde." Constantin Andréou

Constantin Andréou

Entrée libre

Escale, 14 chemin des Berges

Du lundi au vendredi de 15h à 18h, le samedi et dimanche de 10h à 12h et de 15h à 18h



"L'association "Informatique LVDB" a cessé ses activités en juin dernier. Depuis le début de l'année 2015, il y a eu très peu de nouvelles demandes de formation. L'association a été active pendant 6 ans. Elle a reçu 115 élèves différents et leur a dispensé 1595 jours de cours. Merci à la mairie de La Ville du Bois d'avoir soutenu cette association."

Le président, Jean-Marie Pagnon



DU 10 OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE

L'artiste MADE s'installe rue du Grand Noyer

E-CUB c'est le nouveau rendez-vous de l'art en Ile-de-France. Pendant 3 mois, d'octobre à décembre 2015, les 14 villes d'Europ'Essonne créent l'événement en présentant un projet culturel intercommunal fort et inédit.

A La Ville du Bois, l'artiste massicois Patrick Demazeau dit MADE viendra créer son œuvre « **Transparences** » autour du noyer situé à l'intersection de la rue du Grand Noyer et du chemin des Berges. Cette installation, **visible à partir du 10 octobre**, correspond au courant artistique du *land art*.



Le *land art* est une tendance de l'art contemporain utilisant le cadre et les matériaux de la nature (bois, terre, pierres, sable, rocher, etc.). Le plus souvent, les œuvres sont à l'extérieur, exposées aux éléments, et soumises à l'érosion naturelle ; ainsi, certaines œuvres ont disparu et il ne reste que leur souvenir photographique et des vidéos.

La structure 3D visuelle et sonore de Patrick Demazeau dit MADE est constituée de plus d'une centaine de lattes de bois de différentes longueurs peintes en jaune. Suspendues aux branches de l'arbre à l'aide d'un lien de nylon blanc et d'une articulation mobile, elles se balancent au gré du vent. Un souffle d'air vient caresser les branches et laisse découvrir la perspective de la rue du Grand Noyer. Ce courant d'Art provoque des apparitions et disparitions. Ces transparences éphémères laissent passer le temps et la lumière. Le vent, s'il a assez d'énergie, va faire s'entrechoquer les lattes et donner des sonorités boisées en harmonie avec l'arbre et avec le lieu choisi : La Ville du Bois.

Site internet de l'artiste : <http://nature.art.free.fr>



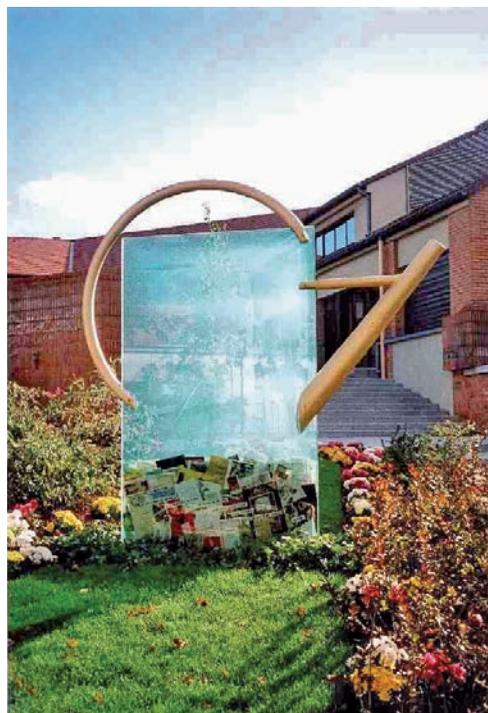
DEUX RENDEZ-VOUS À NOTER

Le **samedi 10 octobre à 11h30** pour l'inauguration de l'événement E-CUB en présence de tous les artistes à la médiathèque de Saulx-les-Chartreux

Le **samedi 17 octobre à 16h30** au Grand Noyer, situé Chemin des Berges, pour l'inauguration de l'œuvre *Transparences*, installée à La Ville du Bois, en présence de l'artiste Patrick Demazeau dit MADE.

Accès libres et gratuits

D'octobre à décembre, n'hésitez pas à vous rendre dans les 14 villes d'Europ'Essonne afin de découvrir les œuvres des artistes essonniers. Programme distribué dans toutes les boîtes aux lettres et disponible sur www.europessonne.fr ou www.lavilledubois.fr



L'arrosoir de Rungis, 2000



Chateaubourg, Jardin des Arts, 2012



Expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale

Les groupes représentés au sein du conseil municipal disposent d'une tribune d'expression libre dans le journal municipal. Les propos tenus sont sous l'entière responsabilité de leurs auteurs. Retrouvez l'ensemble des tribunes sur www.lavilledubois.fr

Vivre Autrement

Belle rentrée à tous et à toutes, La rentrée avec son lot de bonheurs mais aussi de chagrins, n'est pas toujours un moment apprécié. Je tiens à rendre hommage à Monsieur Nizier Edon que de nombreux élèves et adultes de La ville du Bois connaissait. Il nous servait tous au restaurant scolaire, avec une extrême gentillesse et un très grand respect, que l'on soit, petit ou grand, gros mangeur ou avec un appétit de moineau. Une pensée pour sa famille et ses collègues.

Je souhaite aussi terminer mon article de juillet aout qui fut amputé. Je vous fais part de la fin ...c'est d'actualité.

Regarde ton histoire et comment tes ancêtres ont migré eux aussi, poussés par la fringale, chair à canon, chair à boulot, bossant à en perdre le ciboulot, à en perdre son âme, parqués dans des quartiers infâmes, rampant pour quelques bouts de pain. Maintenant tu es sur la touche mais devant ta télé tu vois ceux qui meurent, qui jouent le même scénario et tu les jettes, les rejettes des fois qu'ils piqueraient des miettes de ton assiette. Ton cœur a rétréci mon frère qui ne l'est plu...Pierre P.»

Au plaisir d'échanger avec vous

Pour la liste
Vivre Autrement,
Véronique Pujol



EDVDB

Chers Urbisylvains (es), Que dire de cette rentrée sous les auspices les plus sévères et restrictifs ? Devons nous supplier pour obtenir les réponses attendues sur le coût pour la commune de ces logements qui explosent au bord de la RN20 et bientôt, sur d'autres quartiers de la commune ? Devons nous, nous plier en quatre pour enfin connaître les conséquences financières des choix municipaux auxquelles, nous devons certainement les économies de bouts de chandelles réalisées sur le forum des associations, la retraite aux flambeaux et tant d'autres événements festifs cette année. Que deviendront nos routes, nos fleurs, nos forêts, en un mot notre quotidien, si nous devons, sans intervenir, subir ces fameux choix qui endetteront pour de nombreuses années notre collectivité sans pour autant nous apporter le bien être de base normalement attendu par chaque administré redevable de ses impôts ? Allez monsieur le Maire n'hésitez pas achetez l'école Notre Dame pour y faire un projet que notre commune ne pourra pas supporter financièrement. Espérons, enfin, que la prise de conscience sur nos besoins, orientera cette option vers une « maison médicale ».

Pour contacter EDVDB :
edvdb91620@gmail.com

Pour la liste EDVDB,
Jocelyne Cloirec



Expression des conseillers de la majorité municipale

UCVB

Les 6 et 13 décembre, comme tous les 6 ans, rendez-vous aux urnes pour les élections régionales. Souvent méconnues, ces élections ont leur importance. En effet, les principales compétences des élus conseillers régionaux concernent le développement économique, l'aménagement du territoire, les transports, l'éducation (les lycées), la culture, la formation professionnelle et l'apprentissage.

Maintenant, parlons technique : il s'agit d'une élection à 2 tours avec un scrutin de liste à la proportionnelle avec une prime majoritaire.

Oups... trop technique ! Explications. L'électeur vote pour une liste de personnes (une équipe) et non pas pour une personne seule. Lors du 1^{er} tour, les listes qui ont obtenu au moins 10 % des votes vont au 2^e tour. Lors de ce 2^e tour, la liste qui obtient le plus de voix remporte une prime majoritaire égale à 25% du nombre de sièges. Les 75% de sièges restants sont répartis proportionnellement en fonction du nombre de voix obtenues. Puis, le président du conseil régional est élu par la nouvelle assemblée.

Enfin, sachez que nous avons perdu environ 1M€ avec l'équipe actuellement en place, votez donc utile pour une écoute non partisane des demandes de nos communes.

Pour la liste UCVB,
Dimitri Lavrentieff



Les élus reçoivent les Urbisylvains sur rendez-vous : 01 64 49 59 40

Maire : Jean-Pierre Meur

Adjoints au maire :

Jacky Carré, Travaux, voirie, bâtiments publics, sécurité des bâtiments
Anne Berchon, Petite enfance et jeunesse
Frédéric Delattre, Educatif
Martine Peureux, Culture, associations culturelles, festivités et jumelage
Marcel Brun, Finances et infrastructures
Marie-Claude Mortier, Sports
Dimitri Lavrentieff, Communication, nouvelles technologies, liaison avec les habitants des quartiers
Marie-Claude Karnay, Solidarité et affaires sociales

Conseillers municipaux :

Michel Charlot, Urbanisme
Christelle Derchain, Environnement, cadre de vie, liaisons douces
Stéphanie Régnauld, Transports, covoiturage, restructuration du centre ville, accessibilité
Maurice Bourdy, Suivi technique des manifestations culturelles et sportives, cérémonies commémoratives, sécurité des bâtiments
Natacha Boullié, Relations avec les commerçants locaux et la chambre de commerce et d'industrie
Claude Lepetit, Affaires communales relatives à certaines missions financières

Catherine Jouan, Relations avec les bailleurs sociaux, instruction des demandes de logements aidés

Ibrahim Osseni, Développement économique

Nicole Lebon, Emploi et insertion
Patrick Bourillon, Déploiement des manifestations culturelles et sportives

Eliane Ciret, Relations avec le CLIC, portage des repas, aide à domicile
Damien Couennaux, Performances énergétiques

Noëlle Michard, Relations avec les seniors, suivi des manifestations locales destinées aux seniors

Robert Arnould-Laurent, Très haut débit, système d'informations géographiques (SIG)

Sylvie lafrate, Mutualisation des services, optimisation des moyens dans le domaine des ressources humaines

Véronique Pujol
Micheline Gesbert
Reynald Blanchet
Arnaldo Giarmana
Jocelyne Cloirec

La Mairie

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h et de 14h30 à 17h30
Mercredi et samedi de 8h30 à 12h15

Place du Général de Gaulle - 91620 La Ville du Bois
Tél. : 01 64 49 59 49 - www.lavilledubois.fr

Permanences

Aide aux victimes - Jeudi 8 octobre, de 14h à 17h, à Linas (mairie, place Ernest Pillon) et jeudi 12 novembre, de 14h à 17h, à La Ville du Bois (CCAS, 23 rue du Grand Noyer). Sans rendez-vous. Renseignements : 01 60 78 84 20

Assistante sociale - Permanence sur rendez-vous au CCAS, 23 rue du Grand Noyer. Maison Départementale des Solidarités, 01 69 79 93 35

Accueil, écoute et soutien des jeunes - Pour les jeunes de 12 à 25 ans. Questions de scolarité, d'emploi et de santé. Inter'Val (29 chemin des berges) 01 64 49 00 76

Accompagnement administratif et juridique - Permanence gratuite tous les 15 jours, sur rendez-vous, au CCAS (23 rue du Grand Noyer). 01 69 63 32 79

Permanence de médiation - Information, écoute, orientation. Mercredi 14 octobre, de 9h à 12h, à la mairie (place du Général de Gaulle). Sur rendez-vous : 01 64 49 59 40.

Avocat - Consultation gratuite sur rendez-vous à la Maison de l'Avocat à Evry. 01 60 77 11 88

Permanence OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

Des conseils techniques, un appui administratif et des aides financières pour rénover votre logement. Permanences les 1^{ers} et 3^{es} vendredis matins du mois au CCAS (23 rue du Grand Noyer) ou au 01 60 78 17 11.

Caf - Evry (2, imp. du Télégraphe). Lundi de 9h à 16h, mardi de 8h à 16h, jeudi de 9h à 17h30. Autres jours sur rendez-vous. Tél : 0 810 25 91 10

CPAM - Arpajon (3, avenue Aristide Briand). Du lundi au vendredi, de 9h à 12h. Lundi, mardi, jeudi, de 13h30 à 16h. Tél : 36 46

Notaire - Consultation sur rendez-vous, gratuite et anonyme, par la chambre des notaires de l'Essonne. **Mardis 13 octobre et 3 novembre**, de 9h à 12h, à Evry. 01 60 78 01 27

Députée

Nathalie Kosciusko-Morizet, députée de l'Essonne, reçoit sans rendez-vous tous les vendredis de 14h30 à 17h, et sur rendez-vous au 102 rue du Président François Mitterrand à Longjumeau (01 69 01 96 05)

Urgences

- **Urgences** : 112
- **Pompiers** : 18
- **Samu** : 15
- **SOS médecins** : 0 826 88 91 91
- **Pharmacie de garde** (nuit, dimanche ou jour férié) : contacter le commissariat de police d'Arpajon au 01 69 26 19 70
- **Police** : 01 64 49 55 60 ou 17
- **Gendarmerie** : 01 69 63 25 00

Ramassage des déchets

- **Ordures ménagères** : lundi et jeudi
- **Plastiques, emballages, cartons, papier** : mercredi
- **Verre** : lundi
- **Déchets végétaux** : lundi (du 1^{er} avril au 30 novembre)
- **Encombrants** : 1^{er} vendredi du mois
- **Déchèterie de Villejust** : du lundi au samedi de 9h à 17h45 sans interruption, le dimanche et certains jours fériés de 9h à 12h45
Tél. : 01 64 53 30 36 / 00

Contact : 09 67 00 49 92

Les transports en commun

- **Navette** : du mardi au samedi ; circulation en centre ville et vers les zones commerciales ; rejoint les lignes de bus DM 151, 152, 153.
- **Lignes de bus DM 151, 152, 153** : pour rejoindre les RER B et C.

Horaires et parcours : www.lavilledubois.fr > Côté pratique > Transports



Pour + d'infos : reportez-vous au guide de la ville disponible dans les accueils municipaux, au Syndicat d'Initiative, ou consultable sur www.lavilledubois.fr [Les publications]

Etat Civil

Bienvenue

03 juil. : Rym DRISSI
04 juil. : Chelsea DUPEROIR
17 juil. : Roméo AMAIN
30 juil. : Maya DEPARDIEU
31 juil. : Valentin MALICET
05 août : Marley NAVEZ GRÉGOIRE
06 août : Léona RAJAONAH
08 août : Lilian MARTIN GAUTHIER
10 août : Eline MAUGET
15 août : Louise DA CRUZ
20 août : Micaël CARVALHO CARDOSO
24 août : Hamza OUMAH
24 août : Luca COVA PEREIRA
24 août : Enzo PINHEIRAL

Félicitations

18 juil. : Julie MARTINOT et Matthieu COUGRAND
29 août : Chloé PULICANI et David RAYER

Condoléances

02 juil. : Claire GUILLEMOT veuve RAOULT
07 juil. : Liliane CAUDRON épouse MONTGOBERT
16 août : Francine COMMARMOND veuve PREJOUX
31 août : Rigobert CORNEILLE



Décès de Nizier Edon

Nizier a tragiquement disparu le 4 août dernier. Cette disparition nous a touché en plein cœur. Pilier du restaurant scolaire, les enfants et le personnel de la ville connaissaient et appréciaient Nizier. Il restera dans nos mémoires pour sa patience, son sourire, son envie de toujours faire plaisir. La municipalité et le personnel de la ville adressent leurs plus sincères condoléances à ses proches.



**Mercredi 7 octobre de 13h à 14h
et samedi 10 octobre de 14h à 15h**

Lectures et ateliers d'ombres chinoises

Bibliothèque, 11 bis rue des Ecoles
Dans le cadre de la Fête de la science
Tout public dès 3 ans, gratuit,
sur inscription (01 64 49 59 41).



D'octobre à décembre

E-CUB

Parcours artistique à travers les 14 villes d'Europ'Essonne. La Ville du Bois accueille l'artiste MADE, dont l'œuvre est visible au croisement de la rue du Grand Noyer et du chemin des Berges, du 10 octobre au 31 décembre.

Plus d'infos sur www.lavilledubois.fr
ou www.europessonne.fr

Vendredi 16 octobre, 13h45

Projection du film "Un tramway dans la tête" suivie d'un thé dansant

Petit gymnase

Pour les seniors, dans le cadre de la Semaine Bleue. Les invitations sont à retirer au CCAS (23 rue du Grand Noyer) jusqu'au 9 octobre.

Du 17 au 25 octobre

Exposition "90" de Jean-Marc Bernard

Escal

Entrée libre.

Mardi 20 octobre de 10h à 11h

Atelier "Décorations d'Halloween"

Bibliothèque, 11 bis rue des Ecoles

A partir de 6 ans

Gratuit, sur inscription préalable
01 64 49 59 41.



Mardi 20 octobre de 9h à 12h

Permanence "Ma commune, ma santé"

Informations sur la complémentaire santé communale accessible à tous.

Inscriptions au CCAS, 01 69 63 32 79.

Lundi 26 octobre à 10 h

Heure du conte "Les Ogres du monde"

Bibliothèque, 11 bis rue des Ecoles

Contes traditionnels turcs, norvégiens, tunisiens, inuits
Par la conteuse France Quatromme
Pour les 6-10 ans.

Gratuit, sur inscription préalable
01 64 49 59 41.



Samedi 7 novembre, de 8h30 à 16h
Bourse aux jouets



Escal

Organisée par la Caisse des écoles.

Rens.: au 06 86 68 92 52.

**Dimanche 8 novembre,
de 14h à 17h30**

Fête du sport

Escal

Animations et informations
Participation aux jeux libre et gratuite,
inscriptions sur place jusqu'à 17h.

Rens. : 01 64 49 55 40.

Novembre en bref

- 11 nov. : commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918
- 14-15 nov. : exposition et animations 100% briques Lego®
- 20 nov. : bœuf musical de l'association Mozaïq
- 21 nov. : rencontres classiques Sainte-Cécile
- 28-29 nov. : marché de Noël du Syndicat d'Initiative